



Mieux Vivre  
à Tassin la Demi-Lune

## Intervention sur le compte administratif 2016

Mesdames et Messieurs, mes Cher-es Collègues,

La séance du mois de mars est celle où nous votons le compte administratif, document qui fait état des dépenses et recettes réellement encaissées et décaissées l'an dernier.

Tandis que vous nous décrivez à chaque mois de décembre une situation financière communale à la limite de l'apocalypse budgétaire, force est de constater qu'il n'en est rien. Et cette année encore, l'histoire se répète.

Certes, la baisse des concours de l'Etat est bien entendu réelle. Nous ne la nions pas. Et d'ailleurs nous avons voté avec vous la motion de l'Association des Maires de France demandant à l'Etat de limiter les effets de sa réforme.

Mais depuis que vous êtes élu, vous répétez aux associations, aux entreprises, à nos partenaires et aux élus de cette assemblée que c'est en raison de cette baisse des concours de l'Etat que vous leur demandez de faire des efforts. Or, il apparaît à mi-mandat que ces efforts n'auraient pas dû être aussi importants que vous l'avez exigé, voire, n'étaient absolument pas obligatoires.

En 2016, dans votre discours relatif au budget primitif, vous aviez déclaré :

*« Pour la commune, nous perdrons en cumul d'ici 2020 2.2 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement (DGF) sous l'effet conjugué de la baisse initiée en 2014 et de la réforme prévue en 2017. Ainsi, à partir de 2020 le montant de la DGF serait in fine amputé de 75% pour ne représenter que 500 000€, voire 600 000€ alors qu'il était de 2M€ en 2013. »*

Si l'on se penche sur les chiffres depuis 2013, soit avant votre entrée en fonction et pendant vos débuts en tant que maire, force est de constater que vous vous trompez malheureusement sur toute la ligne. A moins bien sûr qu'un futur candidat à la présidentielle décide de toucher un peu plus en décembre 2017 aux dotations de l'Etat dans le cadre d'une politique de restrictions budgétaires, et vous donne à ce moment là totalement raison. Qui sait, mais cela, nul ne peut le prédire autour de cette table.

En 2013 donc, notre commune touchait 2 917 587.70€ de dotations de l'Etat, DGF incluse. En 2016, soit 4 exercices budgétaires plus tard, nous touchons 2 209 795€ de dotations, en sachant que cette baisse a été progressive et non immédiate avec un

passage de 2 917 587€ à 2 790 213 puis 2 630 813.93€ et enfin 2 209 795€ l'an passé. Nous sommes donc bien loin de la « peau de chagrin » d'à peine 600 000€ que vous nous prédisiez dans un délai d'à peine 2 ans et demi.

**Quant à la baisse cumulée des dotations, c'est-à-dire les sommes que nous avons perdues au total depuis 2014, on est là encore bien loin des 2.2 millions d'euros de la seule DGF dont vous parliez il y a un an, puisque depuis 2014, nous avons perdu en tout 707 792.70€ de dotations très précisément. Somme non négligeable nous en convenons, mais ce que vous omettez de préciser, c'est qu'en regard de cette perte, nos ressources fiscales n'ont cessées d'augmenter !**

Par rapport aux prévisions que vous aviez faites en tant qu'adjoint aux finances, nous avons touché 908 918€ d'impôts de plus que vous ne l'aviez envisagé en 2013. En 2014 + 919 081€, en 2015 + 1 037 170€ et en 2016, + 1 037 490€. Ce qui signifie que chaque année, les baisses des concours de l'Etat enregistrées étaient systématiquement compensées par la hausse des prélèvements faits sur les tassilunois grâce à l'impôt !

Alors que nous bénéficions il y a quatre ans de 12 945 169.72€ d'impôts, nos recettes atteignent désormais les 14 144 490€ soit une augmentation de + 1 199 320.28€. Et si l'on réalise les cumuls de chaque année depuis 2014 où vous êtes en fonction, nous avons donc touché + 2 993 741€ d'impôts supplémentaires que prévus, tandis que dans le même temps nous perdions 707 792.70€ de dotations de l'Etat toutes confondues.

**Tandis que l'Etat nous a demandé, comme chaque année depuis 2010, des efforts toujours supplémentaires, Tassin la Demi-Lune a récupéré sur 3 ans près de 2 285 948.30€ nets.**

Cela signifie, pour celles et ceux de nos collègues qui ne se sont pas encore noyés dans cette foule de chiffres, que même si votre scénario catastrophe de baisses des concours de l'Etat se réalisait, soit vos fameux moins 2.2 millions d'euros d'ici 2020, ils sont en fait déjà largement compensés par les augmentations d'impôts locaux que nous touchons depuis 2014 !

En réalité, la plus grosse perte de capacités financières pour notre collectivité n'est pas à chercher du côté des baisses des concours de l'Etat, mais bien du côté des résultats de vos propres chevaux de bataille politique qui tiennent à l'obsession. Principalement le respect des lois SRU et ALUR, dont Jean-Claude DESSEIGNE, votre prédécesseur, avait eu l'intelligence de faire baisser les pénalités. Or, si on reprend les montants d'amendes que vous aviez provisionnés sur les différents budgets, (273 000€ au BP2014, 175000€ au BP2015, 257 000€ en 2016 devenus 341 492€) **les pertes de moyens cumulées sont de... 789 492€. Soit une somme plus importante que le montant de notre baisse de dotations de l'Etat !** Et ce n'est pas fini, ce montant pouvant bientôt quintupler. Nous pourrions y perdre plusieurs millions d'euros. Mais cela, vous vous gardez bien d'en faire part aux Tassilunois-es.

Ce compte administratif, comme les précédents, détricote de fait votre argumentaire. Ce dernier, simple et bien rodé, pouvait ne souffrir que de peu de contradiction la première année de mandature. Mais à mi-mandat, force est de constater que catastrophe budgétaire il n'y a pas et que votre politique de

restrictions permanentes à destination de nos partenaires, sous couvert de sérieux budgétaire, n'est en réalité pas justifiée.

La relation de confiance que notre ville entretenait avec ces derniers est durablement entamée, d'autant que vous les avez empêchés de réaliser des projets qui auraient pu être de la plus grande utilité pour Tassin la Demi-Lune.

Si encore votre politique avait permis de rattraper le retard qu'accuse notre ville sur le plan des équipements, nous aurions pu vous donner quitus et même satisfecit sur votre gestion. Mais il n'en est rien.

En cohérence, puisque nous n'avons pu vous donner notre voix lors de l'examen du budget et au regard de ces éléments, nous ne pouvons que voter contre ce compte administratif.

Je vous remercie de votre attention.

**Julien RANC**

Président du groupe

Mieux vivre à Tassin la Demi-Lune

Conseiller municipal